**VILLE D'ALBERT**

**DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE**

**DÉCLARANT :** NOM :_____

Prénom :_____

Adresse :_____

Tél :_____

**ADRESSE DES TRAVAUX** :_____

_____

Nom du propriétaire :_____

Date de démarrage :_____

Date de fin :_____

Désignation et adresse de l'entreprise :_____

_____

TOUTE LA SIGNALÉTIQUE ASSURANT LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET LA CONTINUITÉ DE CIRCULATION EST À LA CHARGE :

☐ DU PRESTATAIRE ÉVENTUEL ☐ DE LA COLLECTIVITE

Nature de la demande : Signature du déclarant :

_____

_____

_____

_____

_____

Date de la demande minimum **5 jours avant l'événement**:_____

Avis du Maire ou de son représentant :

Date :_____

LA DÉCISION FAVORABLE EST DONNÉE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES INDIQUÉES ET **SIGNÉES AU VERSO PAR LE DÉCLARANT**.

**NB** : Si les travaux de réfection ne sont pas achevés à la date indiquée ci-contre, la Ville d'Albert se réserve le droit de faire exécuter les travaux à la charge du pétitionnaire.

Administratif :

Original : Demandeur

Transfert copie Services Techniques (voirie – Gendarmerie – Administratif – Police Municipale

**Au-delà de 8 semaines d'occupation du Domaine Public, voici les tarifs Applicables**

| OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -TRAVAUX | TARIFS 2025 |
|---|---|
| Benne - à l'unité - par jour | 9,00 € |
| Benne - à l'unité - par semaine | 42,00 € |
| Echafaudage - le mètre linéaire - par semaine | 6,00 € |
| Echafaudage - le mètre linéaire - par mois | 16,00 € |
| Clôture/palissade de chantier - le mètre linéaire - par mois | 8,00 € |
| Emprise pour chantier - tranchée - par m² hors ENEDIS et GrDF | |
| entre le 2ème et le 12ème mois - prix par mois | 17,00 € |
| au-delà du 12ème mois - prix par mois | 11,00 € |
| Etai, chevalement, contrefiche - par unité - le mois | 18,00 € |
| Câbles d'électricité, canalisations privées pour alimentation | |
| de chantier - le mètre linéaire - par mois | 4,00 € |
| Armoires, cabanes pour alimentation chantier, ouvrages divers | 16,00 € |
| Appareils de levage - par unité et par jour | |
| monte-meuble | 32,00 € |
| autre appareil de levage | 640,00 € |

**DÉCLARANT – NOM ET PRÉNOM :_____**

Le déclarant est autorisé à exécuter les travaux qui font l'objet de la demande figurant au recto, à charge par lui de se conformer aux dispositions suivantes :

1 - La durée des travaux y compris réfections ne devra pas excéder la date indiquée au recto.

2 - Les échafaudages, échelles et dépôts de matériaux indispensables à l'exécution des ouvrages, devront être disposés de manière à réserver un espace libre de un mètre minimum sur le trottoir pour le passage des piétons. Ils seront signalés de jour et éclairés la nuit.

3 - La confection de mortier ou de béton sur les chaussées ou les trottoirs est formellement interdite.

4 - Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

5 - Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, réparer immédiatement tous les dommages qui auraient pu être causés à la voie ou à ses dépendances et rétablir, dans leur premier état, les fossés, talus, accotement, chaussée ou trottoirs et tous ouvrages qui auraient pu être endommagés.

**6 - Faute par le permissionnaire d'observer ces prescriptions, il y sera pourvu d'office et à ses frais, par la ville, après une mise en demeure restée sans effet.**

7 - L'autorisation ci-dessus n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur, notamment des prescriptions du Code de l'Urbanisme et, en particulier, de celles relatives au Permis de Construire.

8 - Pour les réfections définitives de chantier dont il a la charge, le permissionnaire devra respecter les dispositions suivantes :

9 - La réfection des tranchées sous bordures et caniveaux devra être exécutée après enlèvement de ces derniers. Compactage et repose de l'ensemble.

**TROTTOIR**

Découpage au disque

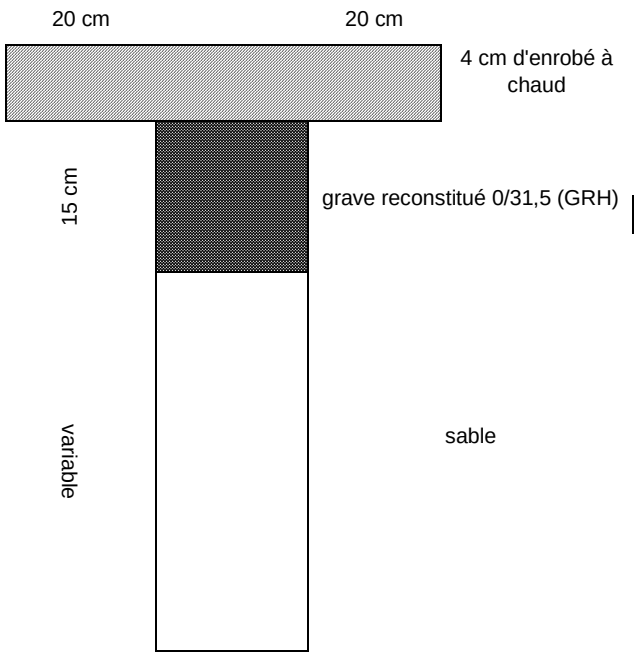


**CHAUSSEE**

Découpage au disque

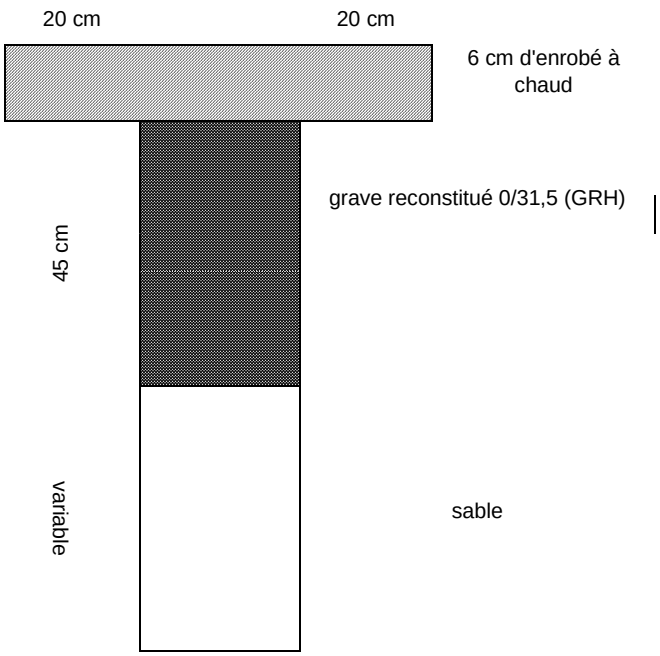


**SIGNATURE DU DÉCLARANT :** **DATE :_____**